



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

PROJET KETI : LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN A HAUT NIVEAU DE SERVICE DE GUADELOUPE

Objet de la concertation préalable :

Le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul-de-Sac marin (SMT) et la Région Guadeloupe se sont engagés, avec leurs partenaires, dans un vaste projet de développement du réseau de transport urbain. Le projet Kéti, objet de la présente concertation, constitue le futur réseau de transport en commun à haut niveau de service de Guadeloupe. Au regard de l'ambition du projet global, sa réalisation a été phasée. La phase 1 consiste en la réalisation de 17,7 kilomètres de voies réservées, 19 stations et 4 pôles d'échange multimodaux (PEM). Durant la phase 2 (long-terme), le réseau sera complété par 28 km de voies supplémentaires et plusieurs PEM. Le projet global, porte sur l'ensemble des axes structurants de l'Agglomération Centre avec un linéaire total de 45 km et une dizaine de PEM.

La réalisation du projet concerne les territoires des communes de Pointe-à-Pitre, les Abymes, Baie-Mahault, Petit-Bourg, Le Gosier et Morne-à-l'Eau.

Le SMT et la Région ont publié en date du 17/04/2024 et 23/04/2024 leur intention de réaliser le projet Kéti et d'engager une concertation. Les objectifs et modalités de cette concertation ont été précisés par délibération n°19-07-24 du 11/07/2024 du Conseil Syndical du SMT.

Durée de la concertation préalable :

La concertation se déroulera du **lundi 05 août 2024 au vendredi 20 septembre 2024** inclus.

Modalités de la concertation :

Durant cette période, un dossier de concertation comportant les principales informations relatives au projet sera consultable :

- En version papier, aux heures habituelles d'ouverture, au siège du SMT, au siège de la Région de Guadeloupe et à son antenne du Raizet, en agence Karulis et dans les mairies des communes concernées par le projet (Pointe-à-Pitre, les Abymes, Baie-Mahault, Petit-Bourg, Le Gosier et Morne-à-l'Eau)
- En version numérique, sur le site internet dédié accessible à l'adresse suivante : <https://keti.karulis.com>

Venez découvrir le projet et donner votre avis !

Durant toute la durée de la concertation, le public aura la possibilité de donner son avis :

- Via des registres papiers disponibles dans ces mêmes lieux, aux horaires habituels d'ouverture.
- Via un formulaire en ligne disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://keti.karulis.com>

Afin d'échanger activement sur le projet, 5 réunions publiques seront organisées :

- Une réunion publique d'ouverture place des Martyrs de Liberté, Mairie de **Pointe-à-Pitre** – **Le vendredi 09 août 2024 à 17h30**
- Une réunion publique – à la salle Léopold Hélène, **Mairie du Gosier** – **Le mardi 10 septembre 2024 à 17h00**
- Une réunion publique – au Palais de la Culture Félix Proto aux **Abymes** – **Le jeudi 12 septembre 2024 à 17h30**
- Une réunion publique – au PESR, Belcourt à **Baie-Mahault** - **Le jeudi 18 septembre 2024 à 17h30**
- Une réunion publique de synthèse – à la salle Georges Tarer à **Pointe-à-Pitre** – **Le vendredi 20 septembre 2024 à 17h30**

Bilan de la concertation

Une fois la concertation achevée, et après analyse des observations, le SMT publiera le **bilan de la concertation**, présentant son déroulement ainsi que les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des observations du public.

Ce bilan sera accessible sur le site Internet du projet. Il sera par la suite joint au dossier d'enquête préalable à la réalisation du projet.